OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : # EPSENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE (Part A - 990000081909)

Initiateur : SIENNA GESTION
Site internet : www.sienna-gestion.com
Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés

Date de production du document : 02/01/2024

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : EPSENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 11/10/2002

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS :
Le Fonds est classé dans la catégorie "Obligations et autres titres de créance libellés en euro". L'objectif du Fonds est de chercher à obtenir, sur sa durée de placement recommandée minimum de 3 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice de référence, en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits ' critères ESG ') pour la sélection et le suivi des titres. L'indice de référence est l'indice composite 90 % Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond (coupons nets réinvestis) + 10 % Euro Short-Term Rate. Le Fonds se donne un objectif environnemental afin de permettre aux investisseurs de contribuer concrètement et activement à la transition énergétique au travers d'un investissement en parts ou actions d'OPC investis en obligations vertes. Approche extra-financière : le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. Le Fonds ne bénéficie pas du Label public ISR. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés (Classes ' Actions ' et ' Taux ') sont sélectionnés selon l'approche ' Best in class ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité en s'appuyant sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Pour chaque secteur, Sustainalytics ne retient que les enjeux ESG les plus pertinents, présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur (exemples d'enjeux ESG : programme de lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'Homme, rémunération des dirigeants). Sienna Gestion utilise la note de risque ESG agrégée de Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les émetteurs publics/souverains (Classe ' Taux ') sont sélectionnés selon une approche ' Best in universe ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extrafinancier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équipondérée.
Stratégie financière : L'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macroéconomiques nationaux et internationaux et sélectionne les critères les plus pertinents pour le choix de la stratégie des portefeuilles obligataires et monétaires. L'analyse macroéconomique conditionne les choix stratégiques des gérants en termes d'horizon de placement, de sensibilité et de situation sur les courbes des taux d'intérêt. Il est ensuite procédé à une analyse microéconomique en intégrant dans son processus de prise de décision notamment les études des banques et des courtiers, qui permettra de déterminer les marges ou ' spreads ' payés par les émetteurs en fonction de leurs qualités (notations) ainsi que de leurs perspectives d'évolution.
La construction des portefeuilles s'articule autour des axes suivants : le choix de la sensibilité du portefeuille, de la duration le choix géographique, le choix du placement sur la courbe, le choix sectoriel de crédit et le choix des supports d'investissement.
Instruments utilisés : Le Fonds est investi en titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations essentiellement libellés en euro. Les titres libellés en une devise autre que l'euro pourront être détenus dans la limie de 10 % de l'actif net. La stratégie d'investissement consiste à investir au minimum 70 % de l'actif net du FCPE en parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) investis en obligations vertes, dont au moins 50 % en parts du FCP ' SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR '. Les obligations vertes financent des projets verts notamment dans les thèmes d'investissement suivants : énergies renouvelables, efficience énergétique, adaptation au changement climatique, gestion durable de l'eau, gestion durable des déchets, aménagement durable, protection de la biodiversité, transports propres.
Le solde du portefeuille est constitué :
-De parts et/ou actions d'OPC ISR, obligataires et/ou monétaires de tous émetteurs sélectionnés par la société de gestion. Des trackers souverains et des produits dérivés peuvent être investis de façon tactique ou stratégique.
-Entre 5 % et 10 % en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en parts de Fonds professionnels à vocation générale ou en titres émis par des sociétés de capital-risque (sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail). A ce titre, le Fonds est un fonds dit "solidaire".
Le Fonds pourra détenir, dans la limite de 10 % de son actif net, des valeurs visées à l'article R. 214- 32-19 du Code monétaire et financier (appelées ' Autres valeurs '). Des instruments dérivés ou des titres intégrant des dérivés sont éventuellement utilisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de change et/ou de taux et/ou crédit dans la fourchette autorisée. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS).
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à moyen terme, (supérieure à 3 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne – sauf cas de déblocage anticipé prévus par le code du travail. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier official d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Si votre teneur de compte n'est pas EPSENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)

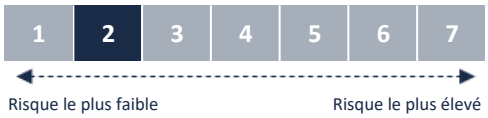

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 3 ans **INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS** **SCÉNARIOS**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)**
MINIMUM	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
TENSIONS	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 600,00 €**	**7 640,00 €**
	Rendement annuel moyen	-24,00%	-8,58%
DÉFAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 000,00 €**	**7 860,00 €**
	Rendement annuel moyen	-20,00%	-7,71%
INTERMÉDIAIRE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 540,00 €**	**9 850,00 €**
	Rendement annuel moyen	-4,60%	-0,50%
FAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 380,00 €**	**10 960,00 €**
	Rendement annuel moyen	3,80%	3,10%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2020 et le 29/09/2023
Scénario intermédiaire: ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2015 et le 30/06/2018
Scénario favorable : ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2013 et le 30/09/2016

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

L'investissement dans le Fonds n'est pas garanti ni couvert par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.
Les actifs du Fonds sont détenus sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de Fonds chez le dépositaire. Par conséquent, le défaut de la Société de Gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du Fonds.
La revente des parts, le capital et les revenus du Produit ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT : [10 000 €] SCÉNARIOS	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**565,86 €**	**735,56 €**
Incidence des coûts annuels (*)	5,66%	2,42%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,91% avant déduction des coûts et de -0,5% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	**5,00%** du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
	Coûts récurrents [prélevés chaque année]	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	**0,69%** de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	65,84 €
Coûts de transaction	**0,00%** de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,03 €
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 3 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la Société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :
Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société Sienna Gestion : veuillez contacter la Société Sienna Gestion, par courrier, Sienna Gestion – à l'attention du Président du Directoire – 18 rue de Courcelles 75008 Paris ou via sienna-gestion@sienna-im.com. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : www.sienna-gestion.com/nos-solutions-dinvestissement
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.
Teneurs de compte : EPSENS, AMUNDI ESR, NATIXIS INTEREPARGNE, BNP PARIBAS, SOCIETE GENERALE.
Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.